

Pendant l'année, on ne permet les absences du collège que dans le cas d'une maladie sérieuse ou de longue durée. La même permission est accordée à l'occasion de la mort ou d'une maladie dangereuse d'un proche parent, tel que le père, la mère, un frère, une sœur.

Les quart-pensionnaires ne s'absentent que pour les repas.

On n'admet que sur les meilleurs renseignements les élèves sortis d'une autre maison.

La santé des élèves est, pour les Directeurs du Collège, l'objet d'une tendre sollicitude ; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants. Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le délassement du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Sainte-Anne de la Pocatière est très propre à conserver et à fortifier la santé des élèves ; mais, lorsqu'ils sont malades, ils sont reçus à infirmerie, où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.

INSTRUCTION.

Le cours d'études se divise en deux sections : le *Cours Classique* et le *Cours Commercial* ou *Anglais*.

Le *Cours Classique* embrasse les cours de sciences, de philosophie, de littérature, d'histoire, de latin et de grec, tels qu'ils sont donnés dans les autres collèges et séminaires de cette province. Il est de six ans.

Le *Cours Commercial* comprend les grammaires française et anglaise, l'arithmétique, la géographie, l'histoire-sainte, des cours de lecture et de calligraphie, le dessin linéaire, le toisé, des exercices élémentaires de narration et de correspondance, la tenue des livres (en partie simple et en partie double, en anglais), droit commercial, correspondance commerciale, échange, affaires de banques, commission, télégraphie (conditions spéciales), etc., etc. Ce cours est de quatre ans.

On a établi deux sociétés littéraires qui sont de puissants moyens d'émulation. La Société " St-Thomas d'Aquin " est pour les élèves du *Cours Classique*, et la Société " St-Louis de Gonzague " pour ceux du *Cours Commercial*.